

MODELE D'ATTESTATION

Type d'attestation⁽¹⁾

ATTESTATION SECURITE-INCENDIE relative à un établissement d'hébergement touristique

ATTESTATION DE CONTROLE SIMPLIFIE relative à un établissement d'hébergement touristique

Je soussigné Philippe METTENS Bourgmestre à FLOBECA déclare que
(2) le gîte rural dénommé Mont de Rose d'une capacité
maximale d'hébergement de 6 personnes ; sis (3) Poullant 8 - 7880 FLOBECA ;
☎ : et propriété de M. et/ou Mme Leen SCOLLAERT sis (4)
Poullant 6 - 7880 FLOBECA ☎ : ☎ ☎ : 0473 1800377
(1 nombre d'établissement(s) d'hébergement touristique dans le même bâtiment) ;

- répond / ne répond⁽⁵⁾ pas aux normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme,

La présente attestation sécurité-incendie est délivrée conformément au rapport de prévention rédigé en date du par le Service Zonal de prévention de (Réf. :)

(*) sauf pour le(s) point(s) suivant(s) pour le(s)quel(s) un délai de mise en ordre débutant le

a été octroyé conformément aux dispositions du point du Code wallon du Tourisme.

1. Point : Délai de mise en ordre :
2. Point : Délai de mise en ordre :

(*) sauf pour le(s) point(s) suivant(s) pour le(s)quel(s) une dérogation a été obtenue conformément aux dispositions légales prévues par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 24 décembre 1990 ou par le Code wallon du Tourisme. (5)

1. Point : Date de l'arrêté :
2. Point : Date de l'arrêté :

(*) sauf pour le(s) point(s) suivant(s), motivé(s) comme suit (cfr. article 342 du Code wallon du Tourisme) (5)

1. Point : Motivation :
2. Point : Motivation :

En application de l'article 342 du Code wallon du Tourisme susvisé, votre attention est attirée sur les articles 336 et 337 dudit Code (cfr verso)

Fait le 29 octobre 2019 à FLOBECA

Le Bourgmestre,

Philippe METTENS
Bourgmestre

(1) Cocher l'attestation concernée.

(2) Type d'infrastructure concernée par l'attestation tel que:

- hôtel, appart-hôtel, hostellerie, motel, auberge, pension ou relais ;
- centre de tourisme social ;
- gîte rural, gîte citadin, gîte à la ferme, chambre d'hôtes, chambre d'hôtes à la ferme, maison d'hôtes, maison d'hôtes à la ferme, meublé de vacances ;
- unité(s) de séjour sis dans un village de vacances ou abri(s) fixe(s) sis dans un camping ;
- camping ou village de vacances ;
- endroit de camp mis en location ou à disposition exclusivement d'une organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française, flamande ou germanophone ou encore par l'autorité compétente de tout État membre de l'UE ;
- hébergement insolite,
- tout autre établissement d'hébergement touristique.

(3) Adresse exacte de l'établissement

(4) Adresse des propriétaires si différente de l'EHT

(5) Biffer la mention inutile.